



Nous contacter :
 Mairie de Fressines
 23 route de La Crèche
 79 370 Fressines
 Tél: 05 49 73 98 73
 Fax: 05 49 73 98 74
 mairie-fressines@wanadoo.fr
 La mairie est ouverte tous les
 après-midis de 13h30 à 17h30
 du lundi au vendredi.

Sommaire :

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Les décisions diverses et travaux en régie
- Budget communal 2012
- Les subventions aux associations
- Cartes d'électeurs

À savoir

- Carte d'identité et passeport : n'attendez pas le dernier moment
- Location des tivolis : rappel des règles et des tarifs
- Démarchages à domicile, soyez vigilants
- Chats et chiens errants
- 1er mai : arrêté du Maire
- Avis à la population : trouble de la circulation sur la route départementale n°7 le 1er mai
- Cérémonie du 8 mai
- Activité de vente à domicile

Vie associative

- Sport Attitude : course du 1er mai
- Relance du club des aînés
- Vide greniers organisé par l'ACCA
- Pétanque loisirs
- Les autres dates

Edito

Vos élus sortent d'une période de préparation du budget qui comme je l'avais annoncé dans le précédent fressines infos devait être un budget de pause sur les investissements immédiats. C'est au regard d'un programme de fin de mandature que le budget 2012 a été construit, incluant des provisions pour les travaux de réhabilitation de la 2ème partie de la mairie et les aménagements de sécurité et de limitation de vitesse des départementales 5 et 7. En séance du 20 mars, les élus ont pris connaissance de la première mouture du budget et ont minimisé la hausse de la fiscalité communale à 1% compte tenu que la révision des bases d'imposition 2012 décidée par l'Etat a généré une r e c e t t e

supplémentaire de 21 156 €. Ainsi c'est un effort de 4,18 € par foyer qui est demandé au titre de la taxe d'habitation et 1,82€ pour la taxe foncière. Le 10 avril dernier ce budget a été voté avec des contributions directes qui passent de 392 495 € à 413 489 € et nous permettent en ayant provisionné 46 747 € de dépenses imprévues de faire un virement à la section d'investissement de 145 311 €. Les élus vont reprendre le travail de réflexion, collecte de devis et estimation sur la poursuite des travaux de la mairie. Le recrutement d'un maître d'œuvre architecte est souhaité pour la fin juin. Il devra nous fournir pour septembre prochain un projet qui nous permettra de lancer les demandes de

subventions sur la fin 2012. Nous allons aussi travailler sur les aménagements de sécurité et de limitation de vitesse sur les départementales 5 et 7. En partenariat avec les élus voisins, le souhait serait une validation des principes d'aménagement par les services du conseil général avant la fin 2012 pour là aussi une recherche de subventions. Le 1er mai aura lieu la 4ème édition de la fressi' nature qui connaît un franc succès et je vous invite à venir supporter et soutenir ces sportifs, remarquer l'organisation et l'investissement personnel de ceux qui depuis plusieurs mois travaillent pour cet évènement sportif et convivial.

Bonne lecture,

Les décisions du Conseil Municipal

Les décisions diverses et travaux en régie

Au cours des précédentes réunions du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :
 Adhésion à l'Association Départementale des Maires pour l'année 2012 pour un montant de 440 €.
 Validation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mougou, qui était soumis pour avis aux communes voisines.
 Acceptation d'un devis de bornage de la partie haute du cimetière communal pour délimiter les emplacements, les allées, les espaces verts, pour un montant de 1 445,53 € auprès de Céline Métais géomètre à Saint-Maixent L'Ecole.
 Constitution d'un groupe d'élus pour travailler sur la deuxième phase d'aménagement de la nouvelle mairie (partie salle des mariages, salles de réunion...)
 Validation d'un devis de réparation d'une grosse panne sur l'un des tracteurs pour un montant de 10 200 € auprès des établissements Quitté.
Travaux en régie :
 Peinture à la salle des fêtes et dans les vestiaires du foot.
 Aménagement et entretien des espaces verts, travaux de fauchage et de désherbage des bords de routes.
 Travaux d'entretien des routes communales avec la pose de 8 tonnes de PATA (goudronnage partiel).
 Élagage de hauts branchages par l'entreprise Chantecaille de Vouillé, avec broyage des branches en copeaux qui seront utilisés comme paillage sur les

Objets trouvés : il a été trouvé vers le 10 avril, un téléphone portable de marque Alcatel sur le terrain de football et une écharpe dans la salle des

Les décisions du Conseil Municipal

Budget communal pour 2012

Les séances du conseil municipal des mardis 20 mars et 10 avril ont été pour partie consacrées aux débats sur les orientations budgétaires pour l'année 2012. Les décisions ont porté sur les projets et sur l'évolution des taxes locales.

Compte tenu des projets d'investissement qui seront limités sur la fin de la mandature, les conseillers municipaux ont décidé de n'augmenter que de 1 % le taux des taxes locales contre 2 % ces dernières années.

Le budget 2012 pour la section de fonctionnement s'équilibre à 979 022 €. Ce budget couvre les charges de fonctionnement de la commune et dégage une somme de 145 311 € pour la section d'investissement.

Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, fournitures cantine, fournitures diverses, entretien de la voirie et des bâtiments...) pour un montant de 223 922 €, des charges de personnel pour 390 695 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses ...) pour 53 353 € et des charges financières (intérêts des

emprunts) pour 38 200 €. A noter également une provision pour dépenses imprévues de 46 747 € et une ligne atténuation de produits de 80 794 € du fait d'une nouvelle présentation comptable.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes locales pour 413 489 € dont 80 794 € à reverser (atténuation de produits), des dotations d'Etat et participations diverses pour 326 428 €, des produits de services (garderie, cantine, salle des fêtes...) pour 72 600 € et diverses recettes (taxe sur les pylônes, loyers, excédent antérieur...) pour 166 505 €.

La section d'investissement s'équilibre à 335 278 €, dont une provision de 20 000 € pour la sécurité sur la D5 et la D7, 27 000 € pour la 2ème tranche travaux mairie, des travaux de bâtiment (école, insonorisation de la salle des fêtes, étude 2ème phase de la mairie et étude du cimetière pour une somme de 22 600 €), 17 000 € de travaux par la régie, 21 791 € d'achats divers et pour 85 700 € de remboursement de capital d'emprunt. Le financement des investissements sera assuré par des subventions déjà accordées, par le retour de TVA, la taxe locale

Les subventions aux associations

Les subventions accordées aux associations communales sont les suivantes. Le principe retenu cette année a été d'appliquer une hausse de 2% sur les subventions allouées l'année passée en tenant compte des activités, du dynamisme

et de la spécificité de chaque association. Au total, c'est une enveloppe de 5 422 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.

Dix sept associations ont été subventionnées.

Associations	Sommes attribuées	Associations	Sommes attribuées
ACCA - la chasse	370,00 €	C.L.P.E. - Conseil Local de Parents d'Élèves	510,00 €
Pétanque loisirs	210,00 €	Association scolaire	310,00 €
Fressines en Fête	410,00 €	C.U.M.A.V.	240,00 €
École de musique	510,00 €	F.N.C.R. - A.F.N. - T.O.E. - Anciens d'Algérie	130,00 €
Fressines.net	510,00 €	Gymnastique volontaire	340,00 €
Ping-pong	410,00 €	Sport Attitude	410,00 €
Les Baladins de Fressines	210,00 €	U.S.E.P. - Union Sportive Enseignement Primaire	197,00 €
Protection civile de la Crèche	105,00 €	Football Club (section féminine)	400,00 €
Les Tard Venus	150,00 €		

Cartes d'électeurs

Les nouvelles cartes d'électeurs ont été distribuées début avril, toutes les anciennes doivent être détruites. Ces cartes doivent être signées par le titulaire. Il y a deux bureaux de vote situés dans l'enceinte de l'école, le n° 1 à la maternelle et le n° 2 à la garderie scolaire. Votre bureau de vote est précisé sur votre carte à

deux endroits, en haut et sur la droite. A noter qu'une trentaine de cartes n'ont pas pu être distribuées pour cause de changement d'adresse. Elles seront disponibles le jour du scrutin au bureau de vote.

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 18 h, se munir de la carte d'électeur et

Les conseillers municipaux ont décidé de n'augmenter que de 1 % les taux des taxes locales.

Au total, c'est une enveloppe de 5 422 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.

À savoir

Carte d'identité et passeport : n'attendez pas le dernier moment

Les délais d'instruction et de traitement sont actuellement de deux mois pour une carte nationale d'identité et d'un mois pour un passeport.

Afin d'éviter les périodes de pointe liées aux départs en vacances et aux examens scolaires, il est conseillé d'anticiper les demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports. Pour la carte nationale

d'identité, la demande est à faire en mairie, elle est gratuite et valable 10 ans. Par contre le passeport est payant (de 17 € à 89 € en fonction de l'âge), avec une durée de validité de 10 ans pour les adultes, et de 5 ans pour les enfants. Les dossiers sont réceptionnés exclusivement en Mairie de Melle, St Maixent, Chauray et Niort. Contact mairie : 05.49.73.98.73

Location des tivolis : rappel des règles et des tarifs

La commune dispose de deux tivolis, ils sont mis à disposition à titre gratuit aux associations de la commune et aux communes du canton. La location aux particuliers est réservée aux seuls habitants de la commune avec implantation obligatoirement sur le territoire de la commune, aux tarifs de 55 € le tivoli complet, 30 € le tivoli sans les bâches de côtés et 80 € les deux tivolis.

Pour les habitants hors commune, la location n'est possible qu'avec une

implantation sur l'espace Albert Cailbault, 80 € le tivoli complet, 45 € le tivoli sans les côtés et 120 € les deux tivolis. Le montage et le démontage sont à la charge du locataire. Une caution de 500 € et une attestation d'assurance devront être fournies à la signature de la convention de location. Le locataire devra indiquer précisément le numéro de la parcelle d'implantation du ou des tivolis.

Les réservations sont à faire en Mairie au 05.49.73.98.73

Démarchages à domicile, soyez vigilants

Mise en garde. La gendarmerie a signalé en mairie des démarchages à domicile «douteux». La plus grande vigilance est à observer, notamment de la part des personnes âgées. En cas de doute, la gendarmerie vous demande de le signaler immédiatement en appelant le 17 et si possible de relever le numéro de la

plaque d'immatriculation du véhicule. **Il se peut aussi que certaines entreprises se présentent comme recommandées par la mairie, sachez que ce n'est jamais le cas.** Au mieux la mairie est simplement informée par ces entreprises d'un démarchage en cours. Si tel était le cas merci de le signaler au secrétariat de

Chats et chiens errants

Plusieurs plaintes concernant des chats et des chiens errants ont été enregistrées en mairie. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de compagnie d'être particulièrement vigilants sur la surveillance notamment lorsque les animaux ne sont pas castrés. Les nuisances peuvent être importantes (poubelles renversées, aboiements...) et le

risque d'accident est réel. En cas de dégradation, la responsabilité des propriétaires est engagée.

De même les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, **sont tenus de prendre des mesures pour éviter les aboiements. Ils doivent aussi veiller à la propreté et à l'hygiène du chenil pour éviter les odeurs gênantes pour le**

1er mai : arrêté du Maire

Monsieur le maire a pris un arrêté réglementant les agissements qui pourraient avoir lieu dans la nuit du 30 avril au 1er mai. Le déplacement,

l'enlèvement des objets mobiliers appartenant à autrui sont formellement interdits.

Les contrevenants seront poursuivis

Avis à la population : trouble de la circulation sur la route départementale n° 7 le 1er mai.

En raison de la quatrième édition de la course pédestre « FRESSINATURE », la circulation sur la route départementale n° 7 dans l'agglomération de Fressines sera interdite à tous véhicules le mardi 1er mai de 8 h 30 à 14 h 00 du carrefour du local technique à l'entrée du bourg au carrefour de la D 5 à la Croix Ganne. Une déviation sera mise en place dans les deux sens par la rue des Moulins à Vent, puis Charcogné sur la commune de Mougon pour rattraper le carrefour des 6 chemins, puis la Chesnaye pour rattraper la D5 par la route de Fressines. Une signalisation sera mise en place. Seuls les riverains seront autorisés à emprunter la D7 avec prudence.

15

C'est le nombre de cantons qui compose la dixième circonscription des Deux-Sèvres pour les élections législatives (députés) qui auront lieu, le 10 juin pour le premier tour et le 17 juin pour le second tour.

Suite à une réforme de 2009, le département des Deux-Sèvres a perdu une circonscription. De 4, nous sommes passés à 3. Notre commune avec le canton de Celles-sur-Belle et 14 autres cantons (Mauzé sur le Mignon, Frontenay Rohan-Rohan, Beauvoir sur Niort Brioux sur Boutonne, Chef Boutonne, Melle, Sauzé Vaussais, Lezay, La Mothe St Héray, St Maixent 1 et 2, Ménigoute, Parthenay et Thénézay) font partis de la deuxième circonscription, soit 158 communes. En réalité le territoire correspond à l'ancienne circonscription plus les

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

À savoir (suite)

Cérémonie du 8 mai

Cette année la cérémonie de 8 mai prendra une forme plus solennelle, nous aurons l'honneur d'accueillir sur la commune une délégation d'une vingtaine d'anciens parachutistes, membres de la section départementale de l'Union Nationale des Parachutistes.

Rassemblement place de la Bascule à 11 h et défilé jusqu'au monument aux morts. Allocution, dépôt de gerbes, minute de silence et hymne national sont au programme. Les enfants de l'école, les enseignants, les parents et l'ensemble de la population sont invités à y participer. La cérémonie sera suivie d'un vin

Activité de vente à domicile

Madame Isabelle Lys, vous informe de son activité de vente de produits d'entretien et de produits cosmétiques à domicile.

Vente exclusive de produits Stanhome et Kiotis. Stanhome est le numéro 1 de la vente à domicile de produits d'entretien biodégradables, hyper concentrés, efficaces en petites quantités en application chaude ou froide pour la maison. Kiotis est spécialisé en soins cosmétiques à base d'huiles essentielles de plantes naturelles pour le bien être.

Contact : Mme Isabelle Lys, 3 impasse de la Remondière à Fressines.
Tél : 05.17.18.11.24

Vie associative

Sport Attitude : course du 1er mai

L'association «Sport Attitude» organise, le mardi 1er mai la quatrième édition de « FRESSI'NATURE » une course pédestre de 7 et 15 kilomètres et une marche de 7 et 12 kilomètres à travers les chemins, les sentiers et les venelles de la commune. Le départ se fera du parking de la salle des fêtes à 9 h pour la marche, 9 h 30 pour la course, plusieurs centaines de participants sont attendus. Attention le nombre d'inscriptions sera limité à 800 pour les coureurs.

Les inscriptions sont à faire de préférence avant le 27 avril à l'aide des bulletins d'inscriptions distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Pour la course, joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de moins d'un an et le règlement de 6,50 €. Sur place, des inscriptions seront possibles, elles seront majorées de 1,50 €. Le tarif d'inscription pour la marche est de 5 €, sans majoration sur place. Le retrait des dossards se fera à l'espace culturel E.Leclerc Mendès France, le lundi 30 avril de 16 h 30 à 19 h ou le jour de la course, sur place, de 8h à 9h15. Contact et renseignements : Mous Nakib au

Vide greniers organisé par l'ACCA

L'ACCA organise le mardi 8 mai 2012 à la salle des fêtes de 9 h à 19 h son traditionnel vide grenier réservé aux particuliers et amateurs. Inscriptions (étalage extérieur : 2 € le mètre, intérieur 2,50 €). Renseignements : JP. Billeaud 05.49.05.98.65, C. Moreau 05.49.25 00.68 et M. Popinot 05.49.05.85.78

Pétanque loisirs

L'association Pétanque loisirs organise dans les prochaines semaines, trois concours de pétanque. Rendez-vous à la salle des fêtes, à 20h30, les vendredis 20 avril, 1er juin et 29 juin, concours en doublette formée.

Contact : Christophe Brosseau 06.86.03.38.56

Relance du Club des aînés

L'association « Club du Sourire » dédiée aux Aînés s'est éteinte après la galette des rois de 2009. A l'occasion du repas des seniors en janvier dernier, plusieurs retraités ont émis le souhait de relancer les animations du jeudi après-midi.

La première réunion qui s'est tenue le 12 avril, en présence d'une quinzaine de personnes a permis la constitution d'un bureau.

Pour mettre sur pied l'organisation, ce bureau, lors de sa première réunion le 13 avril a décidé qu'une rencontre avec les personnes intéressées était indispensable pour répondre aux souhaits de chacun.

Vous êtes attendus le jeudi 3 mai à la salle des fêtes, à partir de 14 h pour recenser vos besoins, échanger, répondre à vos questions et vous inscrire.

Les activités éventuelles hebdomadaires ou ponctuelles proposées dans la convivialité :

- Ludiques (cartes, scrabble, initiation au sudoku, sport cérébral...),
- Créatives (poterie, dessin, peinture, patchwork, points comptés, tricots, compositions florales, jardinage en pot...),
- Sorties (spectacles, visites, expositions, conférences...).

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les cas particuliers pourront être étudiés pour leur participation. Renseignements auprès du bureau :

- Présidente : Marie-Jo Fourmy : 05.49.75.61.47
- Trésorier : Guy Orry : 05.49.05.81.98
- Secrétaire : Jocelyne Menuet : 05.49.75.50.04

Les autres dates

Samedi 9 juin à 12 h, méchoui à la salle des fêtes organisé par l'ACCA. Vendredi 15 juin à 20h30, assemblée générale de l'ACCA. Jeudi 21 juin, fête de la musique à parti de 19h sur la place des Charmilles. Samedi 23 juin, après midi et soir, fête de l'école organisée par l'association des parents d'élèves avec le traditionnel moules/frites.